L'écosystème légal et réglementaire

Les lois et règlements à connaître

Pour préparer votre demande, vous devez bien connaître les lois et règlements qui encadrent les obligations d'inscription des sociétés. Prenez le temps de les consulter avant de commencer.

Cette page présente les plus importants. Les autres sont mentionnés à travers le guide aux endroits pertinents.

Cette liste n'est pas complète et d'autres obligations en vertu d'autres règlements pourraient également s'appliquer à vous.

LES LOIS

Les lois créent les règles de base concernant l'inscription



Lois sur les valeurs mobilières

Cette loi crée l'obligation de s'inscrire pour réaliser des activités en valeurs mobilières. Elle énonce les grandes obligations des sociétés et des personnes physiques inscrites.

Elle donne aussi à l'Autorité les pouvoirs nécessaires pour encadrer le processus d'inscription et s'assurer que les sociétés et les personnes physiques inscrites respectent leurs obligations.



Loi sur les instruments dérivés

Cette loi encadre les activités en dérivés.

Elle crée l'obligation de s'inscrire, les autres obligations liées à l'inscription, les pouvoirs de l'Autorité, etc.

LES RÈGLEMENTS

Les règlements créent des règles détaillées pour mettre en pratique les lois.



Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes

Il décrit précisément les obligations de la société et des personnes physiques qui souhaitent s'inscrire en valeurs mobilières.

Par exemple, l'obligation d'une société de connaître ses clients et de leur transmettre certaines informations.



Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

Il décrit précisément les obligations en lien avec l'inscription initiale et les exigences après l'inscription de la société.

Par exemple, les obligations d'une société qui souhaite modifier son inscription.

L'écosystème légal et réglementaire (suite)

Les lois et règlements à connaître (suite)

LES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Les instructions générales indiquent comment les autorités régulatrices interprètent ou appliquent les règlements en valeurs mobilières. Elles donnent des facteurs d'évaluation et des exemples concrets.

Chaque instruction générale concerne un règlement précis.



Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes

Elle explique comment l'Autorité interprète et applique le Règlement 31-103.

LES AVIS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS

Comme les instructions générales, les avis indiquent comment les autorités régulatrices interprètent ou appliquent certaines lois ou certains règlements en valeurs mobilières.

Par contre, ils ne visent pas un règlement en entier. Ils concernent plutôt des thèmes particuliers. Par exemple, comment l'Autorité évalue un nouveau type de produit financier ou des activités innovantes.



Avis du personnel des ACVM

Par exemple:

- Avis 31-342 du personnel des ACVM – Indications des gestionnaires de portefeuille relativement au conseil en ligne
- Avis 31-350 du personnel des ACVM – Indications sur la conformité et les obligations réglementaires des petites sociétés
- Avis 31-358 du personnel des ACVM – Indications et consultation sur les obligations d'inscription des chefs de la conformité



Autres avis et documents de consultation

Par exemple:

- Réformes axées sur le client
 Questions et réponses
- Guide sur l'inscription des sociétés dans deux catégories des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Consultez aussi les annexes des règlements. Elles comprennent des formulaires importants, comme le Formulaire 33-109A6, sur l'inscription d'une société.